



---

## Conseil de sécurité

### Briefing sur le maintien de la paix et de la sécurité en Ukraine

New York, le 30 octobre 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl  
Représentante permanente de la Suisse

---

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je voudrais commencer par remercier le Sous-Secrétaire général Jenča pour son intervention.

Les allégations que nous venons d'entendre sont profondément troublantes et, si confirmées, constitueraient non seulement des violations du droit international, mais également une évolution qui risque d'avoir de graves conséquences pour la sécurité européenne, asiatique et globale.

Permettez-moi donc d'élaborer ceci.

Premièrement, l'aspect légal nous semble très clair : un tel déploiement de troupes des forces armées par la République Populaire Démocratique de Corée, si avéré, s'ajouterait au nombre croissant de rapports fondés, faisant état du transfert illégal d'armes à la Russie. En effet toute transaction d'armes avec la RPDC constitue une violation des sanctions de ce Conseil. Cela concerne la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'armes vers ou depuis la RPDC. Selon la résolution 2270, l'accueil de formateurs, de conseillers ou d'autres fonctionnaires à des fins liées à une formation militaire, paramilitaire ou policière est également proscrit. Et alors que la résolution 2397 prévoyait le rapatriement de tous les travailleurs étrangers de la RPDC, il est inconcevable que la présence de milliers de troupes puisse être conciliée avec la lettre, et encore moins, l'esprit de ces résolutions contraignantes. Ainsi, une violation du droit international en soutiendrait une autre - les infractions aux sanctions envers la RPDC soutiennent l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Dans ce contexte, la Suisse regrette vivement que la prolongation du mandat du groupe d'experts sur la RPDC ait échoué à cause d'un veto russe, alors que ce groupe menait des enquêtes sur les allégations de transferts illégaux d'armes entre la RPDC et la Russie.

Deuxièmement, tout comme la grande majorité des membres de l'ONU, la Suisse condamne l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Il est consternant que, malgré les appels clairs et répétés d'un très grand nombre de membres de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de justice, la Russie continue son agression militaire. L'envoi de forces armées pour la soutenir irait à l'encontre non seulement de ces appels, mais aussi de l'esprit de la Charte de Nations Unies elle-même. Nous appelons la RPDC et toutes les tierces parties à s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter l'agression militaire russe. Et nous appelons une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Finalement, la sollicitation d'un tel soutien militaire en violation directe des résolutions du Conseil fragiliserait davantage l'architecture de non-prolifération établie depuis un demi-siècle en vertu du Traité de Non-Prolifération. La Russie, en tant qu'état dépositaire, est pourtant appelée à le renforcer, non à l'affaiblir. La possible implication des forces armées de la RPDC dans l'agression militaire russe contre l'Ukraine soulève également le spectre d'un élargissement suprarégional des hostilités. La Russie, en

tant que membre permanent de ce Conseil de Sécurité est pourtant appelée à maintenir la paix et la sécurité internationale, et non d'en saper les fondations.

La Suisse estime que cet organe a la responsabilité et le devoir de répondre à l'appel largement partagé en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine. La Suisse continue de soutenir le Secrétaire général dans la recherche d'une solution pacifique et reste prête à contribuer à tous les efforts visant à promouvoir la paix conformément à la Charte de l'ONU, en particulier les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté.

Je vous remercie.

---

*Unofficial Translation*

I will now make a statement in my national capacity.

I thank Assistant Secretary-General Jenča for his statement.

The allegations we have just heard are deeply troubling and, if confirmed, would constitute not only violations of international law, but also a development with potentially serious consequences for European, Asian and global security.

Allow me to elaborate on this.

Firstly, the legal aspect seems very clear to us: such a deployment of armed forces troops by the Democratic People's Republic of Korea, if confirmed, would add to the growing number of wellfounded reports of illegal arms transfers to Russia. Indeed, any arms transaction with the DPRK constitutes a violation of this Council's sanctions. This concerns the sale, purchase, import and export of weapons to or from the DPRK. Under Resolution 2270, the hosting of trainers, advisors, or other officials for purposes related to military, paramilitary or police training is also prohibited. And while Resolution 2397 called for the repatriation of all foreign workers of the DPRK, it is inconceivable that the presence of thousands of troops could be reconciled with the letter, let alone the spirit, of these binding resolutions. Thus, a violation of international law supports another - violations of sanctions against the DPRK support Russia's military aggression against Ukraine.

In this context, Switzerland deeply regrets that the extension of the mandate of the panel of experts on the DPRK failed due to a Russian veto, while this panel was investigating allegations of illegal arms transfers between the DPRK and Russia.

Secondly, like the vast majority of UN members, Switzerland condemns Russia's military aggression against Ukraine. It is appalling that, despite the clear and repeated calls from a very large number of members of the General Assembly and the International Court of Justice, Russia continues its military aggression. Sending armed forces to support it would run counter not only to these calls, but also to the spirit of the UN Charter itself. We call on the DPRK and all third parties to refrain from any action likely to fuel Russian military aggression. And we once again call on Russia to immediately cease all hostilities and withdraw its troops from all Ukrainian territory.

Finally, the solicitation of such military support in direct violation of Council resolutions would further undermine the non-proliferation architecture established half a century ago under the Non-Proliferation Treaty. Russia, as a depositary state, is called upon to strengthen, not weaken it. The possible involvement of the DPRK's armed forces in Russia's military aggression against Ukraine also raises the specter of a supra-regional expansion of hostilities. Russia, as a permanent member of this Security Council, is called upon to maintain international peace and security, not undermine it.

Switzerland believes that this body has a responsibility and a duty to respond to the widely shared call for a just and lasting peace in Ukraine. Switzerland continues to support the Secretary-General in seeking a peaceful solution, and remains ready to contribute to all efforts to promote peace in accordance with the UN Charter, in particular the principles of territorial integrity and sovereignty.

Thank you.